

## Les classes en septembre 2008

Votre école accueille des élèves de 3 ans ½ à 4 ans, en classes à niveaux multiples :

**Classe " Jardin d'Enfants "**  
(3 ans ½ à 6/7 ans) = Maternelle

**Classe 1 - 4**  
(7 ans à 11/12 ans) = Primaire

**Classe 6 - 7**  
(12 ans à 14/15 ans) = Collège

Ainsi que des élèves étrangers, à partir de 5/16 ans, pour des Séjours Linguistiques.

L'adresse de l'école :  
Château de la Mhotte  
03210 st. Menoux dans l'Allier

Tel : 04 70 43 93 98  
Fax : 04 70 43 93 70

Email :  
ecolesteinerlamhotte@akronet.com

S  
P  
E  
C  
I  
F  
I  
C  
I  
T  
E  
S  
  
A  
D  
M  
I  
N  
I  
S  
T  
R  
A  
T  
I  
V  
E  
S

Les horaires hebdomadaires sont :

### Le Jardin d'Enfants

Lundi au Vendredi : 8h15 – 12h20

### Toutes les Classes : les matins

Du Lundi au Vendredi : 8h15 – 12h30

### Et les après midi jusqu'à 16h00

- Classe 3 et 4 deux après-midi
- Classe 6/7 et Séjour Linguistique :  
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Ecole membre de la fédération des écoles  
Steiner / Waldorf de France.  
13 Rue Gassendi 75014 Paris  
Tél. 01.43.22.24.51 Fax, 01.43.22.14.29  
[federation@steiner-waldorf.org](mailto:federation@steiner-waldorf.org)  
<http://www.steiner-waldorf.org>  
Vous trouvez notre école :  
Région Auvergne puis Moulins



ÉCOLES  
STEINER  
WALDORF

# Ecole de la Mhotte



## Ecole libre ?

L'école de La Mhotte est un établissement privé associatif, sans contrat d'association avec l'état.

Ce qui implique qu'elle ne touche aucune subvention. C'est le choix de sa liberté.

Comme toute école, l'Ecole de La Mhotte a un cahier des charges à respecter vis à vis de l'Inspection Académique, mais garde la liberté d'appliquer ses programmes spécifiques sans contrainte.

La participation financière des familles constitue la source principale de notre fonctionnement.

Sans elle, l'école ne peut pas vivre.

Donc, l'inscription d'un ou plusieurs enfants dans notre école implique le versement d'un « écolage », et la signature d'un engagement annuel.

## La forme juridique

Les écoles Steiner - Waldorf en France, sont des associations « loi 1901 ». Chaque famille devient obligatoirement membre de cette association dont la cotisation annuelle s'élève à 100 euros. 80 % de cette cotisation permet l'affiliation de l'école à la Fédération qui a pour but de développer la pédagogie Steiner-Waldorf, d'assurer des démarches de promotion nationale et les relations internationales.

Elle a aussi un regard sur la qualité de l'enseignement dans nos écoles et elle s'occupe de la formation des professeurs.

Le reste (20%), est la contribution des familles à l'association de l'école (gestion économique, juridique, et sociale).

## Les coûts

La participation aux frais de fonctionnement s'appelle « l'écolage ».

Elle couvre les besoins pédagogiques, le fonctionnement de l'école, les charges, etc.

Pour une année d'enseignement le montant de l'écolage est pour l'année 2008 / 2009 :

- Jardin d'Enfants : 1830 €
- de la 1ère à la 7ème Classe : 2740 €
- Séjour Linguistique : 1700 € (3mois)

## Restauration

(Situation provisoire dans l'attente de la mise aux normes des cuisines).

Plat chaud préparé par une boulangerie bio au tarif de 2€ les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un complément végétarien est amené par les élèves.

## Fonds de solidarité

En cas de difficulté, il est prévu un entretien avec la commission finance. C'est pourquoi le budget de l'école ne peut être équilibré que grâce à un effort supplémentaire de la part des familles et des amis de notre école qui le peuvent. Ainsi peut être créé un fonds de solidarité permettant à des familles en difficulté de bénéficier d'une aide.

Sur le document d'engagement financier est prévu un espace libre pour une participation supplémentaire au barème, qui peut être affectée par les donateurs, soit au fonctionnement de l'école soit directement au fonds de solidarité, soit à la formation des professeurs.

Un aménagement de l'engagement peut être envisagé. L'écolage est définitivement fixé après examen des possibilités des parents et des nécessités de l'école.

Dans le cadre de l'association sont organisés différents ateliers hebdomadaires tout au long de l'année dans lesquels des parents et des amis fabriquent des objets destinés à la vente. Les recettes de ces ateliers sont reversées directement à l'école.

- " Atelier Bougies " (fabrication de bougies en 100% cire d'abeilles)

- "Atelier Cahiers " (fabrication des cahiers pour notre école et sur commande d'autres écoles)

- " Atelier Cocon " (confection d'objets textiles )

- " Atelier Poupées " (confection de poupées en tissus).

## L'accueil familial

L'école et la parenté offrent la possibilité d'accueil en famille.

La famille d'accueil s'engage à assurer le gîte, le couvert, les soins quotidiens et le suivi scolaire, dans un cadre familial et chaleureux. Elle s'engage également à assurer le transport de l'enfant à l'école et aux activités extérieures ( musique, sport et autres).

L'accueil se fait en concertation avec l'école.